

Objet : Version complète de la communication pour le colloque SFER – Politiques agricoles et alimentaires : trajectoires et réformes

Célia AUQUIER, doctorante en géographie, Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR 8586 Prodig

Politiques agricoles au Pérou et en l'Équateur : une géographie de l'action publique appliquée à deux modèles divergents

Mots-clefs : Politiques agricoles, projet d'aménagement, néolibéralisme, État.

L'objectif de cette communication est de comparer les politiques agricoles des États péruvien et équatorien à partir de l'étude des cadres théoriques qui foncent ces politiques ainsi que de deux projets publics d'aménagement. Les deux États étudiés n'ont pas été choisis au hasard : leurs politiques économiques partagent une évolution relativement similaires jusqu'aux années 2000. Ils connaissent d'abord une période interventionniste au cours de laquelle se mettent en place les réformes agraires et les mesures de soutien à l'agriculture et à l'industrialisation. Au début de la décennie 1980, les deux pays endettés traversent des crises économiques qui les poussent à libéraliser leur économie en adoptant les plans d'ajustement structurel préconisés par le FMI. Mais après 2000, cette évolution parallèle bifurque. Alors que l'État péruvien poursuit l'adoption de politiques de libéralisation de l'économie, l'État équatorien, sous l'impulsion du gouvernement de R. Correa, opère un changement de trajectoire inspiré par le principe de souveraineté alimentaire et de *buen vivir*. Le cadre des politiques agricoles ne semble aujourd'hui plus converger dans ces deux pays aux trajectoires historiques pourtant similaires.

Pourtant, lorsque l'on compare les deux projets d'aménagement, on s'aperçoit que les États n'interviennent pas si différemment. Leurs objectifs sont les mêmes : faire avancer la frontière agricole, mettre en culture des terres faiblement exploitées et augmenter les volumes produits.

Comment expliquer que deux pays se réclamant de paradigmes politico-économiques différents aménagent de manière apparemment similaire deux espaces ruraux arides ? À la lumière de ces projets, les différences entre États néolibéral et interventionniste ne semblent pas si évidentes. L'approche comparée questionne donc l'affirmation selon laquelle deux États, qui ne s'inscrivent pas de la même manière dans l'orientation néolibérale, interviennent différemment sur le territoire.

Cette recherche est basée sur une double comparaison : à l'échelle nationale, il s'agit de comparer les cadres théoriques des politiques agricoles ; à une échelle plus locale, c'est à partir des projets d'aménagement d'Olmos au Pérou et du PIDAASSE en Équateur qu'est menée la comparaison.

Pour ce faire, nous appuyons sur les publications officielles des ministères de l'Agriculture péruvien et équatorien. Cette revue de la littérature qui émane de l'administration publique s'accompagne d'un travail de terrain effectué sur deux sites d'études – Olmos et Santa Elena – deux lieux privilégiés de l'investissement public. Les enquêtes ont eu lieu dans différents lieux de l'action publique au Pérou (Lima, Chiclayo, Olmos) et en Équateur (Quito, Guayaquil et Santa Elena), à trois échelles différentes (nationale, régionale et locale) afin de comparer les informations obtenues. Des entretiens semi-directifs et libres ont été réalisés auprès d'acteurs différents (ministères, collectivités territoriales, ONG, entreprises, organisations de producteurs et agriculteurs individuels). Ils ont porté sur la nature de l'action de l'État (programmes d'aide du ministère, projet d'irrigation, activités menées par les collectivités territoriales, rapports entre « développeurs » et agriculteurs bénéficiaires, etc.).

Nous proposons d'articuler notre communication en trois temps. Dans une première partie, nous reviendrons sur les politiques agricoles des deux pays qui, après avoir suivi une évolution relativement semblable, ne partagent plus le même modèle. La deuxième partie repose sur l'étude de la documentation officielle et met l'accent sur la divergence des stratégies et des moyens actuellement utilisés par les deux États. La dernière partie, basée sur l'analyse territoriale de l'action publique à Olmos et à Santa Elena, permet de confronter l'étude théorique qui précède avec la réalité du terrain.

1. L'évolution des politiques agricoles au Pérou et en Équateur

1.1 Une évolution plutôt semblable des politiques agricoles ...

À partir des années 1950, les États péruvien et équatorien deviennent les interlocuteurs principaux du monde agricole. Ils mettent en œuvre des réformes agraires et suivent des objectifs économiques d'industrialisation par substitution aux importations. Tout deux interventionnistes, les États jouent un rôle important dans la répartition du foncier, la colonisation de nouveaux espaces agricoles, l'aménagement, la fourniture de services agricoles et la régulation des marchés.

Au Pérou, la réforme agraire mise en œuvre par le gouvernement militaire de Velasco Alvarado procède à l'expropriation des grands propriétaires et à la formation de structures collectives et sociales de production (Auroi, 1982 ; Matos Mar et Mejía, 1980 ; Eguren, 1989). À partir des haciendas existantes,

l'État crée des formes variées d'organisation - coopérative agraire, complexe sucrier, groupe paysan et société agricole d'intérêt social (SAIS) - pouvant répondre aux différentes catégories de travailleurs agricoles alors existantes (Mesclier, 2008). L'État péruvien met en place des mesures complémentaires de soutien à l'agriculture : octroi de crédit par la banque publique *Banco Agrario*, assistance technique fourni par le ministère, subventions des intrants et régulation de l'offre et de la demande par des organismes d'achat de l'État. À titre d'exemple, l'Entreprise Nationale de Commercialisation des Intrants (ENCI), détient le monopole de l'importation de blé, de soja, de sucre, de maïs, des produits laitiers ainsi que des engrais (Zegarra et Espinoza, 2010). Elle importe également du riz, commercialisé ensuite par une entreprise spécialisée, l'Entreprise de Commercialisation du riz (ECASA). Ces entreprises, qui jouissent d'une position de monopole, contrôlent le prix des produits agricoles en injectant des volumes plus ou moins important au sein des filières nationales (*ibid*). L'État intervient donc directement sur la fixation des prix de refuge et sur le montant des subventions attribuées aux structures issues de la réforme (Eguren, 2009).

En Équateur, la réforme foncière est moins radicale dans le sens où elle n'a pas pour objectif la remise en cause du caractère inégalitaire de la répartition foncière. L'État préserve les grandes exploitations modernes pour leur productivité (Dureau *et al.*, 2006). Basé sur le volontariat, ce sont surtout les propriétés de l'État et de l'Église ainsi que les terres insuffisamment exploitées et celles qualifiées de « vides » par les autorités qui font l'objet de redistribution (Cosse, 1984). Comme au Pérou, ces politiques foncières s'accompagnent de politiques de soutien des cultures du blé et du lait et de mesures fiscales et monétaires incitatives, notamment par la facilitation des crédits de campagne. L'Entreprise Nationale de Stockage et de Commercialisation des produits agricoles et agroindustriels (ENAC) est créée en 1974 pour réguler les marchés du maïs, du soja et du riz. Des produits andins (orge, blé et pomme de terre) bénéficient également du dispositif au début des années 1980 (Gasselin, 2000).

Le modèle suivi par les deux pays correspond à l'époque à celui d'industrialisation par substitution aux importations : l'agriculture et l'industrie nationale doivent d'abord satisfaire la demande interne pour substituer les importations avant de générer des excédents d'exportation. Dans ce cadre, l'intervention de l'État est considérée comme indispensable afin de soutenir les filières de production.

Mais la crise de la dette, la dégradation des termes de l'échange et les déséquilibres macroéconomiques ont raison de cet interventionnisme étatique. Au Pérou, dès le second mandat de F. Belaúnde (1980-1985), le pays rompt avec les principes de la réforme agraire à travers l'application de politiques économiques libérales qui autorisent le démantèlement des structures

collectives de production¹ ainsi que des monopoles publics de commercialisation intérieure et extérieure des aliments et des intrants agricoles (Zegarra et Espinoza, 2010). La Banque Agraire est également démantelée. Obéissant aux principes de l'orthodoxie économique et pour accéder aux prêts des IFI, le gouvernement de Fujimori (1990-2000) applique un plan d'ajustement structurel brutal qui a entre autres pour conséquence de libéraliser le marché foncier et de l'eau. L'application du décret-loi 653 de « *Promotion des investissements dans le secteur agraire* » en 1991 et de la loi foncière de 1995 modifie les règles d'accès à la terre : les limites relatives à la taille des propriétés sont éliminées, la terre devenant un actif de garantie pour l'investissement (Gonzales de Olarte, 1998). Les propriétaires fonciers sont libres de perforer des puits et d'exploiter l'eau (Eguren, 2003) et les titres de propriété sont assortis de droit d'accès à l'eau (Mesclier *et al.*, 2013).

En Équateur, la crise pétrolière, la chute des prix des produits tropicaux d'exportation, la faiblesse du marché interne, la dévaluation monétaire (de 150% en 1988, selon Alvarez Freire, 1999) et la dette externe (multiplié par 30 entre 1971 et 1983 selon Naranjo, 2004) contraignent l'État à appliquer des programmes de stabilisation pour réduire les dépenses publiques et libéraliser l'économie nationale (Carrasco Vintimilla *et al.*, 2011). Les protections douanières diminuent nettement pour ouvrir le pays à la concurrence internationale. Les restrictions et taxes aux exportations sont suspendues ; le nombre et le coût des permis et licences d'importation sont réduites (Whitaker *et al.*, 1990). La loi n°54 de développement agraire de 1994 garantit l'importation libre d'impôts d'intrants agricoles (*ibid*). La loi 50 dite de modernisation de l'État, de privatisation et de prestation de services privés permet à l'État de déléguer « *l'ensemble des services dont il a la responsabilité aux entreprises mixtes ou privées ainsi que l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles qui ne relèvent pas de sa propriété* ». Dans le secteur agricole, les aides (location de matériel public à bas prix, dons de semences, prêts bonifiés, formations agricoles, etc.) ne sont pas reconduites (Gasselin, 2000). Subventions et mécanismes de soutien des prix sont éliminées également. Les mécanismes de soutien des prix aux consommateurs sont supprimés (exceptés pour le riz, acheté par l'ENAC jusqu'à sa liquidation en 1998). Les services de stockage et d'achat de l'ENAC sont transférés au secteur privé (*ibid*). Les programmes nationaux de production de cacao, de café, de coton et de riz sont clôturés.

Ces deux temporalités – dont les bornes se juxtaposent plus qu'elles ne se succèdent – révèlent une évolution parallèle des États qui, tour à tour, jouent le

¹ Selon Chaléard *et al.* (2008), c'est la Loi de Promotion et Développement Agraire (DL n°02), promulguée en 1980, qui prévoit que les « *entreprises associatives peuvent désormais décider librement du modèle entrepreneurial* » qu'elles souhaitent adopter.

rôle de développeurs puis de facilitateurs de la dérégulation et de l'accueil d'investissements privés.

1.2 ... dont l'adhésion de l'Équateur au buen vivir marque le changement ?

L'élection de l'outsider R. Correa à la tête de l'État équatorien modifie le modèle économique néolibéral sur lequel se basait le pays depuis les années 1980. Le projet politique de R. Correa, basé sur le *buen vivir* et sur la souveraineté alimentaire, est radicalement opposé aux politiques néolibérales dont le Consensus de Washington est le point de départ. Le *buen vivir* repose sur la reconnaissance des impératifs sociaux et écologiques (Vanhulst et Beling, 2013). Il préconise « *la révolution agraire, ce processus qui ne peut pas être reporté et qui repose sur la redistribution de la terre, le développement du crédit, de l'assistance technique, du commerce juste et de l'accès à l'irrigation* » (SENPLADES, 2013 : 19). Dans le secteur rural, les « *politiques territoriales [doivent donc mener à] l'extension de l'accès à la terre et à l'irrigation pour les petits et moyens producteurs* » (SENPLADES, 2013 : 65).

Au Pérou, l'évolution de la politique agricole est plus linéaire. Le président O. Humala (2011-2016), outsider lui-aussi, a porté les espoirs des plus pauvres. Son programme reposait en effet sur le redressement économique du pays (nationalisation du gaz et du secteur minier, réforme fiscale, impôt sur les plus-values minières, propositions relatives à la signature du TLC avec les États-Unis) et sur la mise en œuvre de politiques de redistribution et d'assistance (Balbi Scarneo, 2008). Mais dans le secteur de l'agriculture, il n'a pas su remettre en question les processus d'accumulation des facteurs de production (terre, eau, travail et capital). Selon Eguren dans *Revista Agraria* (2013), malgré des promesses de changement (réduire les brèches entre villes et campagnes, augmenter les superficies cultivées, apporter de nouvelles technologies, ouvrir de nouveaux marchés pour les productions andines et amazoniennes, valoriser la diversification agricole, etc.), ce gouvernement « *ne modifie pas la situation de privilège de la grande agroexportation et choisit au contraire de maintenir le statu quo agraire* ». Castillo Castañeda (2016) confirme ce constat et va plus loin en affirmant que sous le gouvernement d'O. Humala, « *la politique agricole simplifie les procédures d'achat et d'investissement pour éviter la décélération de l'économie* » ; « *les mesures sont les mêmes que les années précédentes : promotion de grands projets (miniers, énergétiques, forestiers, agricoles) et réduction des droits fonciers des communautés paysannes au profit de l'investisseur privé* ».

L'adhésion de l'Équateur aux principes du *buen vivir* marque-t-elle la fin de l'analogie entre l'évolution des politiques agricoles ? Pour répondre à cette

question, les publications officielles des deux ministères de l'Agriculture (le MINAGRI au Pérou et le MAGAP en Équateur) sont décortiquées de manière à identifier les différences entre les cadres théoriques des politiques agricoles.

2. Des différences multiples dans les cadres théoriques des politiques agricoles

L'étude des documents de politiques agricoles² permet d'affirmer qu'il existe de nombreux points de divergence entre les deux pays. Ces points sont classés et résumés ici en 3 axes (bien qu'il en existe d'autres que nous n'avons pas le temps de développer ici) :

- Entre souveraineté et sécurité alimentaires, quels objectifs suivent les États et quels dispositifs de soutien produisent-ils en conséquence ?
- Que représente la petite agriculture pour les États ?
- Selon les acteurs de la production, quels types de politique foncière sont mis en place ?

2.1 Souveraineté versus sécurité alimentaire

En Équateur, le Plan National du *buen vivir* (PNBV) expose très clairement la nécessité d'une reprise en main de l'économie par l'État, d'un réinvestissement de l'État dans la planification et la gestion des politiques publiques (Lacuisse, 2012). La souveraineté – qu'elle soit alimentaire, énergétique ou industrielle – est le principal mot d'ordre de ce gouvernement qui entend réduire la dépendance du pays aux prêts internationaux et rééquilibrer la balance des paiements (*ibid*). Il s'agit de pointer un nouveau système de priorités dans lequel le consommateur local passe avant l'intérêt de l'exportateur. Dans un pays où l'agroexportation est un pilier historique de l'économie depuis plus d'un siècle (Deler, 1981), ce changement est loin d'être anodin.

Au Pérou, ce n'est ni la souveraineté agricole, ni l'autosuffisance dont il est question mais la sécurité alimentaire. Selon la FAO, la sécurité alimentaire prend en considération les difficultés d'accès des populations pauvres aux aliments importés ou produits sur place. Des politiques sur le revenu, les dépenses, le marché et le prix des aliments sont donc envisagées mais ne doivent pas faire

² Les documents de politiques agricoles analysés sont les suivants : pour l'Équateur, il s'agit du Plan National du *buen vivir* 2009-2013 (PNBV) publiée par le Senplades en 2009 et du manuel de Politique agricole équatorienne 2015-2025 du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Aquaculture et de la Pêche (MAGAP). Pour le Pérou, nous avons utilisé les deux Plans Stratégiques sectoriels multiannuels (PESEM) 2012-2016 et 2015-2021 et les lignes directrices de politique agricole de 2015 du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Irrigation (MINAGRI).

obstacles à la mise en concurrence et à la libre-circulation des denrées, exigences de l'OMC et des traités commerciaux internationaux. Ainsi, le Pérou lutte contre l'insécurité alimentaire grâce aux productions nationales mais aussi grâce aux importations de denrées qui résultent des accords commerciaux passés entre pays. La dépendance aux importations n'est pas considérée comme un problème pour le Pérou, tant que sa balance commerciale reste positive (Mesclier *et al.*, 2013), contrairement à l'Équateur qui, à en croire la documentation, semble mener une véritable croisade contre la dépendance aux marchés extérieurs et la vulnérabilité qu'elle génère.

Pour atteindre la souveraineté ou sécurité alimentaire, les États n'identifient pas les mêmes obstacles à la constitution de filières organisées et efficaces et surtout, ils ne partagent pas les mêmes méthodes d'action. En Équateur, le point faible du système agricole et alimentaire identifié par le SENPLADES est son incapacité à substituer les produits importés par des produits nationaux. Les importations sont considérées comme des manques à gagner pour les acteurs productifs qui pourraient, si on leur en donnait les moyens, répondre aux besoins des consommateurs aussi bien voire mieux que les produits importés tout en créant un appel d'air propice à la génération d'emplois, d'aménagements et d'équipements à l'intérieur du pays.

Les mesures de régulation sont donc importantes : soutien des prix, gestion des réserves, surveillance des monopoles... la stabilité des prix et des rémunérations aux producteurs est recherchée par un État qui n'hésite pas à intervenir, notamment par l'intermédiaire de la UNA (Unité nationale de stockage) qui achète et vend des stocks céréaliers de manière à réguler les prix. Le transport, la logistique et le stockage sont considérés comme des étapes clés pour l'amélioration de la situation des producteurs, notamment pour faire diminuer les coûts de transaction qui s'accumulent entre le lieu de production et le lieu de consommation. L'État équatorien défend également la constitution de circuits commerciaux alternatifs (directs, courts) diminuant le nombre d'intermédiaires et renforçant les relations de proximité ville-campagne. L'État joue un rôle direct en achetant des produits issus de l'agriculture paysanne. Ces deux objectifs entrent dans le cadre d'une réflexion sur le caractère inadapté des circuits traditionnels de commercialisation, réflexion totalement inexistante des documents péruviens.

Par ailleurs, le MAGAP finance et met en œuvre plusieurs programmes de distribution d'intrants, de semences et de jeunes plants destinés aux petits et moyens producteurs à l'échelle nationale (Projet national de semences, Projet de réactivation du café et du cacao fin, Projet national d'élevage durable, Programme de subvention forestier). Ces programmes prévoient en outre des formations et de l'assistance technique. Ils sont spécifiques d'un modèle d'État

interventionniste désireux de transformer les pratiques culturelles des producteurs pour augmenter la productivité de la terre et du travail.

Le point faible formulé par le Pérou est différent. C'est d'abord le manque de compétitivité des producteurs qui les empêche d'accéder aux marchés internes et externes. Plusieurs points de la politique agricole du MINAGRI abondent en ce sens. Le 7^{ème} point des lignes directrices du ministère est formulé ainsi : « *Contribuer à atteindre la sécurité alimentaire nationale, basée sur une offre nationale compétitive* » (MINAGRI, 2012 : 70). Par ailleurs, son 2^{ème} axe d'action indique que « *l'amélioration de la compétitivité du secteur sur les marchés internes et externes est une priorité* » (MINAGRI, 2012 :72). C'est donc le manque de compétitivité qui génère de l'insécurité alimentaire face à un commerce alimentaire mondial extrêmement concurrentiel. Autrement dit, compte tenu de la pression exercée par la volatilité des cours, les systèmes de production doivent être plus compétitifs pour continuer à exister.

La stratégie de renforcement de l'agriculture péruvienne ne consiste pas à renforcer les filières comme le prévoit l'Équateur. Les programmes Agrorural, PSI (programme sectoriel d'irrigation) accompagnent certes les projets des associations de producteurs, fournissent de l'assistance technique et aide à financer les petites infrastructures d'irrigation. Mais les documents ne font pas mention de politiques de régulation, de gestion de l'offre et de soutien des prix ; ils n'évoquent pas non plus de mesures d'amélioration de la logistique, du transport, de la commercialisation...

La stratégie de l'État péruvien est ailleurs : dans l'introduction du PESEM, Luis Ginocchio Balcazar, alors ministre de l'Agriculture en 2012, annonce que « *l'outil fondamental de croissance et d'intégration économique des producteurs du pays est l'agroexportation* ». Il écrit également : « *grâce à l'intégration du Pérou à l'économie mondiale, beaucoup de producteurs bénéficient de l'activité d'exportation qui permet d'améliorer les termes de l'échange entre la campagne et la ville* ». Autre indice de l'orientation de la politique agricole péruvienne : dans les « *ambitions stratégiques d'ici 2016* » - sorte d'indicateurs de croissance et de bonne santé du secteur agricole -, l'objectif d'accroissement de 20% par an des exportations agricoles figure en deuxième position³ (MINAGRI, 2012 : 89). Le discours présidentiel du 28 juillet 2015 de Ollanta Humala fait écho à ces éléments : à la 52^{ème} minute, lorsqu'il aborde la question agricole, c'est la poursuite de la croissance des agroexportations qui est mentionné en premier, juste avant d'entamer la liste des produits d'exportation à haute valeur ajoutée pour lesquels le pays se classe parmi les dix premiers fournisseurs sur les marchés mondiaux (Mensaje Presidencial Ollanta Humala, 28 Juillet 2015).

³ Le premier objectif est d'accroître le PIB du secteur agricole de 5% par an (MINAGRI, 2012 : 89).

La politique commerciale de l'État péruvien ne prévoit pas d'intervenir sur les marchés et prône la libre-concurrence. L'État encourage les traités multilatéraux et bilatéraux qui se multiplient depuis la fin des années 1990 et qui constituent aujourd'hui une stratégie importante du gouvernement⁴. Au Pérou, la valorisation du marché (entendu comme une des institutions principales régulant l'économie) et plus encore du marché d'exportation fait de l'accroissement de la compétitivité une priorité. Des programmes du MINAGRI, comme Agroideas et Sierra Exportadora, visent en ce sens à lier les petits et moyens producteurs aux marchés mondiaux.

2.2 La petite agriculture : des acteurs plus ou moins bien considérés

Après avoir décrit les grands objectifs des politiques agricoles, il nous faut nous intéresser aux acteurs sur lesquelles ces dernières interviennent.

Au Pérou, le MINAGRI distingue quatre types de producteurs construits en fonction « *de leurs niveaux technologiques et de leurs capacités à accéder aux services et aux marchés* » : le producteur d'autosubsistance, le petit producteur rural, le petit et moyen producteur commercial et enfin l'agroexportateur entrepreneur intensif (MINAGRI, 2012 : 18). Selon le MINAGRI, il y a donc 3 types différents de « petits producteurs ». Cette différenciation très précise à l'intérieur même de la « petite agriculture » s'explique par la nécessité pour le ministère de mettre en œuvre des politiques spécifiques à chaque type, à teneur plus ou moins assistanciale. Mesclier *et al.* (2013) avait déjà mentionné cette distinction dans les documents péruviens : en créant deux catégories « production commerciale » et « production d'autosubsistance », le ministère introduit un soutien différent (qui peut être compréhensible dans le cas où tous n'ont pas accès aux mêmes facteurs de production).

La différenciation au sein de la petite agriculture n'existe pas dans la typologie du MAGAP. Seule trois catégories sont distinguées : la petite agriculture paysanne, l'agriculture moyenne et l'agriculture entrepreneuriale.

⁴ Depuis le mandat de Fujimori et pendant ceux de ses successeurs, le Pérou est très actif dans la signature de traités de libre-échange : en 1998, il devient membre permanent de l'APEC et signe un traité avec le Chili. Il y a également l'Accord de Promotion Commerciale avec les États-Unis (devenu un accord de libre-échange en 2009), l'Accord d'Intégration Commerciale avec le Mexique. En 2009, il signe un accord de libre-échange avec le Canada, Singapour. En 2010, il traite avec la Chine et l'Union Européenne. En 2011, c'est avec la Corée du Sud, le Costa Rica, le Panama et le Japon. En 2016, il signe l'Accord d'Association Transpacifique. En 2017, c'est avec le Honduras et l'Australie qu'il négocie (PESEM, 2012 ; *Gestión*, 2016).

La typologie du MAGAP est basée sur des critères de fonctionnement interne (richesse produite, main-d'œuvre salariée ou non, lieux de vie) alors qu'au Pérou, les critères de différenciation concernent plutôt les degrés d'intégration des exploitations au territoire (accès aux services) et aux réseaux commerciaux (accès aux marchés). La typologie péruvienne des petits producteurs est ambiguë dans la mesure où elle peut véhiculer une reconnaissance différenciée des capacités d'insertion dans l'économie des producteurs d'autosubsistance. La typologie équatorienne évite en revanche le piège dangereux d'une stigmatisation institutionnalisée par l'État envers le « producteur de subsistance » réduit à sa faible capacité à produire, à vendre des excédents et donc à s'intégrer au reste de l'économie.

Un autre détail de caractère typologique attire l'attention dans le domaine de la commercialisation en Équateur. Deux catégories de producteurs sont distingués : les producteurs qui ont accès aux marchés et les producteurs « qui n'ont pas accès aux canaux formels de commercialisation » (MAGAP, 2015 : 380). L'État équatorien ne met pas en doute les capacités de production et donc l'utilité de ces derniers mais reconnaît le caractère inadapté de l'organisation des circuits commerciaux traditionnels. C'est donc le marché ou du moins certaines de ses concrétisations marchandes qui sont accusées de défaillance, non les producteurs eux-mêmes. Au Pérou, cette catégorie de producteur « n'ayant pas accès aux canaux formels de commercialisation » n'existe pas et comme nous l'avons dans le premier point, le marché en tant qu'institution intouchable n'est jamais remis en question.

Dans les deux cas, les États doivent composer avec une petite agriculture nombreuse et répartie dans l'ensemble des espaces nationaux. La présence de cette agriculture, qui exploite de petites parcelles agricoles, conduit au morcellement du foncier agricole. Quelles politiques foncières les États mettent-ils en œuvre face à un tel morcellement ?

2.3 La divergence des politiques foncières sur le thème de la redistribution

Le plan péruvien évoque la répartition foncière du pays dès la 13^{ème} page. Il y est fait mention de la « *fragmentation élevée de la taille des exploitations agricoles* » (MINAGRI, 2012 : 13). Dans plusieurs entretiens réalisés au MINAGRI à Lima, le *minifundio* est incriminé : trop fragmenté, cette structure foncière est l'obstacle principal au développement agricole ; l'association devient une condition *sine qua non* de ce développement. Dans les représentations des fonctionnaires du MINAGRI, l'associativité va de soi, elle est évidente. Ce ne sont donc pas les

inégalités d'accès au foncier qui y sont dénoncées mais la présence d'un très grand nombre de (trop) petites exploitations.

En Équateur, l'article 334 de la Constitution précise qu'il est du rôle de l'État « *d'éviter la concentration et l'accaparement des facteurs et des ressources productives, de promouvoir sa redistribution et d'éliminer les privilèges et inégalités d'accès qui y sont liés* ». Dans le manuel de politique agricole du MAGAP, l'inégale répartition de la terre et la fragmentation des exploitations figure à la première place des « *Problèmes liés à l'accès aux moyens de production essentiels pour la production agricole* » (MAGAP, 2015 : 155). Selon le ministère, l'accès restreint des petits producteurs à la terre et la petite taille des exploitations expliquent l'accroissement limité de leurs activités productives et contribuent à leur précarité (MAGAP, 2015 : 392). Ainsi pour l'État équatorien et contrairement à son voisin péruvien, le foncier est d'abord envisagé par son aspect inégalitaire.

En revanche, pour les deux États, le *minifundio* est considéré comme un frein à la production et à la génération d'un revenu agricole satisfaisant. Au Pérou, la politique qui concerne les producteurs de subsistance vise à organiser et regrouper les producteurs en association. En Équateur, la dimension associative est également importante. Selon le manuel, la politique foncière équatorienne prévoit une « *recomposition* » qui consiste à rassembler les petites propriétés pour en former de plus grandes organisées selon le principe de l'entraide communautaire. C'est bien la volonté du ministère que de lutter contre la petite propriété en rassemblant les producteurs d'une part et en les incitant à augmenter la taille de leur propriété d'autre part.

Pourtant, le caractère plus ou moins redistributif de ces politiques foncières marque une différence remarquable entre les deux pays.

Le MINAGRI ne mentionne à aucun moment une éventuelle redistribution pouvant remédier à la fragmentation foncière. Car le « problème foncier » au Pérou n'est pas considéré par le prisme d'une inégalité d'accès mais par celui de l'élimination d'un « trop petit » considéré comme improductif. D'ailleurs, si l'État ne met pas en œuvre de politique redistributive ou d'opération de titrage, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'intervient plus sur le foncier. Les conditions d'accès à la terre demeurent très favorables à l'investissement et la propriété privée est toujours protégée par la loi des Terres 26505 de 1995 dont les fondements ne sont pas remis en cause depuis la période de Fujimori. Selon Castañeda (2010), « *aujourd'hui, le débat parlementaire est dominé par des arguments idéologiques qui défendent la libéralisation de la propriété agricole et qui s'oppose à ses limites* ». Si certaines tentatives sont formulées pour freiner le processus de concentration foncière, elles sont déformées en raison de leur formulation imprécise et restent inappliquées (*ibid*). En 2009, trois projets de loi

tentent d'établir une taille maximale à la propriété : les chiffres 40 000, 25 000 et 1000ha sont proposés. Mais le manque de justification technique quant à la légitimité de telles limitations et l'influence des groupes de pouvoir lié à la propriété agricole empêchent ces projets de loi de voir le jour (ibid). Actuellement, aucun maximum de taille ne freine l'accumulation foncière. Le titre de la Revista Agraria n°169 publiée en 2015 est en ce sens très révélateur : « *Les terres dans peu de mains, le processus de concentration continue avec l'aide du gouvernement* ». Dans l'édito de cette même revue écrit par Eguren, le ton ne change pas : « *malgré l'élection de Ollanta Humala qui incarnait un changement par rapport au gouvernement de García, aucun ministre de l'Agriculture n'a abordé le thème du foncier agricole ; [...] aujourd'hui pourtant, la concentration foncière sur la côte dépasse les niveaux antérieures à la réforme de 1969 et c'est avec l'aide de l'État que ce processus se poursuit* ».

Si dans la politique agricole du Pérou, la thématique du foncier n'apparaît pas clairement, c'est peut être parce qu'elle est sujette à de nombreuses tensions. Dans tous les cas, l'absence de politique foncière n'équivaut pas au désengagement de l'État sur ces questions. Au contraire, il continue de verrouiller les leviers permettant de lutter contre la concentration foncière ; il persiste à garantir les conditions d'un marché le ouvert et attractif possible.

Le MAGAP formule quant à lui une politique foncière qui se décline en 3 points : la recomposition des biens communautaires, la facilitation de l'accès au foncier et l'accélération du processus de légalisation de la propriété foncière. Un programme du MAGAP intitulé « *Accès à la terre pour les producteurs familiaux et légalisation massive du territoire équatorien* » (anciennement appelé Plan Tierra) consiste à mettre en place un système d'incitations à l'achat de terres pour les petits producteurs. Selon l'article 9 de la loi 711 des terres rurales et des territoires ancestraux de 2016, il est de la fonction de l'État « *d'établir un régime préférentiel d'incitation en faveur [de l'accès à la terre] de l'agriculture familiale et paysanne, des petits et moyens producteurs, des organisations paysannes et des communautés [...] pour le développement de leur investissement* ». Ce programme vise donc à redistribuer aux catégories susmentionnées les terres pouvant faire l'objet d'une exploitation agricole ainsi que les terres issues d'expropriations (terres cultivables mais sous-exploitées, terres dégradées par de mauvaises pratiques environnementales, terres de latifundio) (article 103 de la loi 711).

L'État équatorien rend ainsi possible les processus d'expropriations et de réaffectation de terres à destination des petits et moyens producteurs. L'État péruvien protège davantage la propriété privée qu'il ne la redistribue à de petits producteurs. Bien que l'État équatorien reconnaisse également la propriété privée, la possibilité d'expropriation illustre sa volonté de lutter contre la concentration foncière.

L'étude des objectifs et des stratégies d'action des deux États montre que les politiques agricoles se différencient au travers de nombreuses composantes. Mais ces distinctions sont purement théoriques et ne suffisent pas à qualifier la nature et l'orientation d'une politique publique. C'est pourquoi l'analyse territoriale de l'action publique est indispensable.

3. Des études de cas qui confirment l'analyse théorique des politiques agricoles

Pour étudier l'action de l'État sur les territoires, nous mobilisons deux projets : le projet Olmos dans la localité du même nom et le projet Pidaasse à Santa Elena. Cette analyse à une échelle géographique plus grande permet de dépasser et de confronter les lignes directrices formulées par les décideurs.

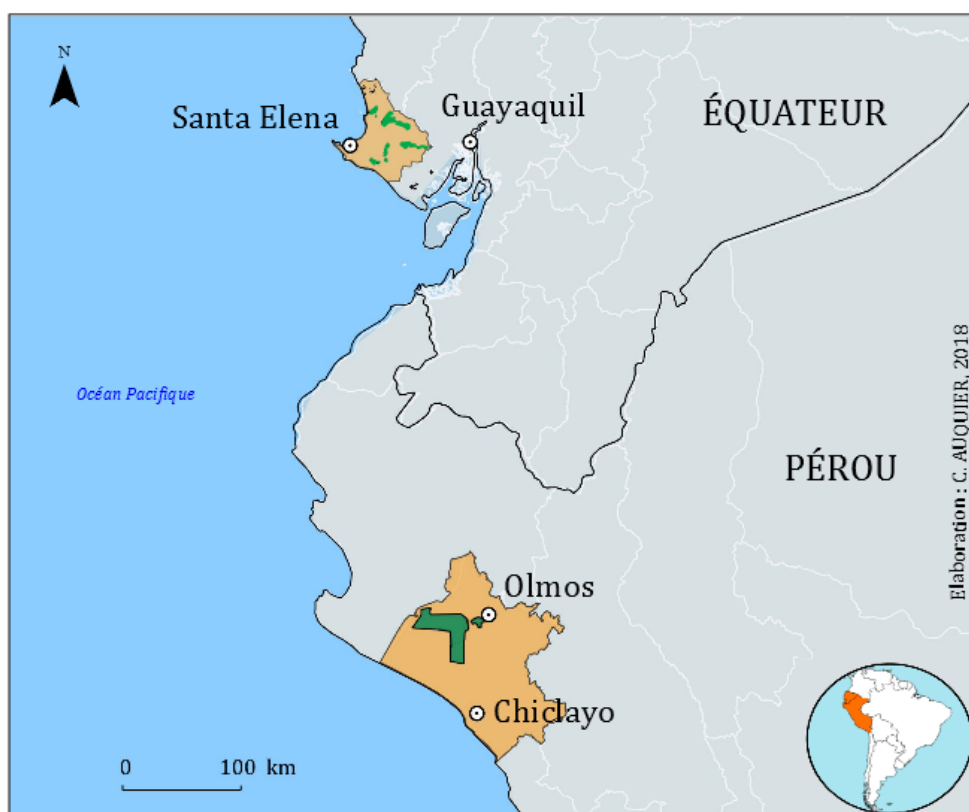
3.1 Des projets d'aménagement pour sécuriser l'accès à l'eau

Olmos et Santa Elena sont deux localités rurales situées sur la côte du Pérou et de l'Équateur. Dotées toutes deux d'un climat semi-aride, ces zones souffrent d'un accès très irrégulier à l'eau contraignant l'activité des agriculteurs des vallées irriguées et plus encore celle des éleveurs situés sur les interfluves arides. Les précipitations n'arrivent pas tous les ans et lorsqu'il pleut, les volumes sont très variables. L'eau superficielle provenant des cours d'eau est faible.

À Olmos, la permanence des activités agricoles (productions céréalière, fruitière et maraichère) dépend des capacités des agriculteurs à exploiter les eaux souterraines au moyen de puits. En revanche, à Santa Elena, la proximité de l'océan Pacifique rend les eaux souterraines saumâtres interdisant leur exploitation. Les agriculteurs de Santa Elena dépendent donc de l'eau d'un seul canal provenant de la région de Guayaquil. Dans les deux cas, l'élevage sur les interfluves, très dépendant des précipitations, comporte de nombreux risques de décapitalisation en cas de sécheresse.

Pour sécuriser l'activité agricole, les États prévoient au début des années 2000, la réalisation de projets d'aménagement permettant de sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations des deux régions concernées.

Carte 1. Localisation des deux projets étudiés



Localisation des projets d'Olmos et du PIDAASSE

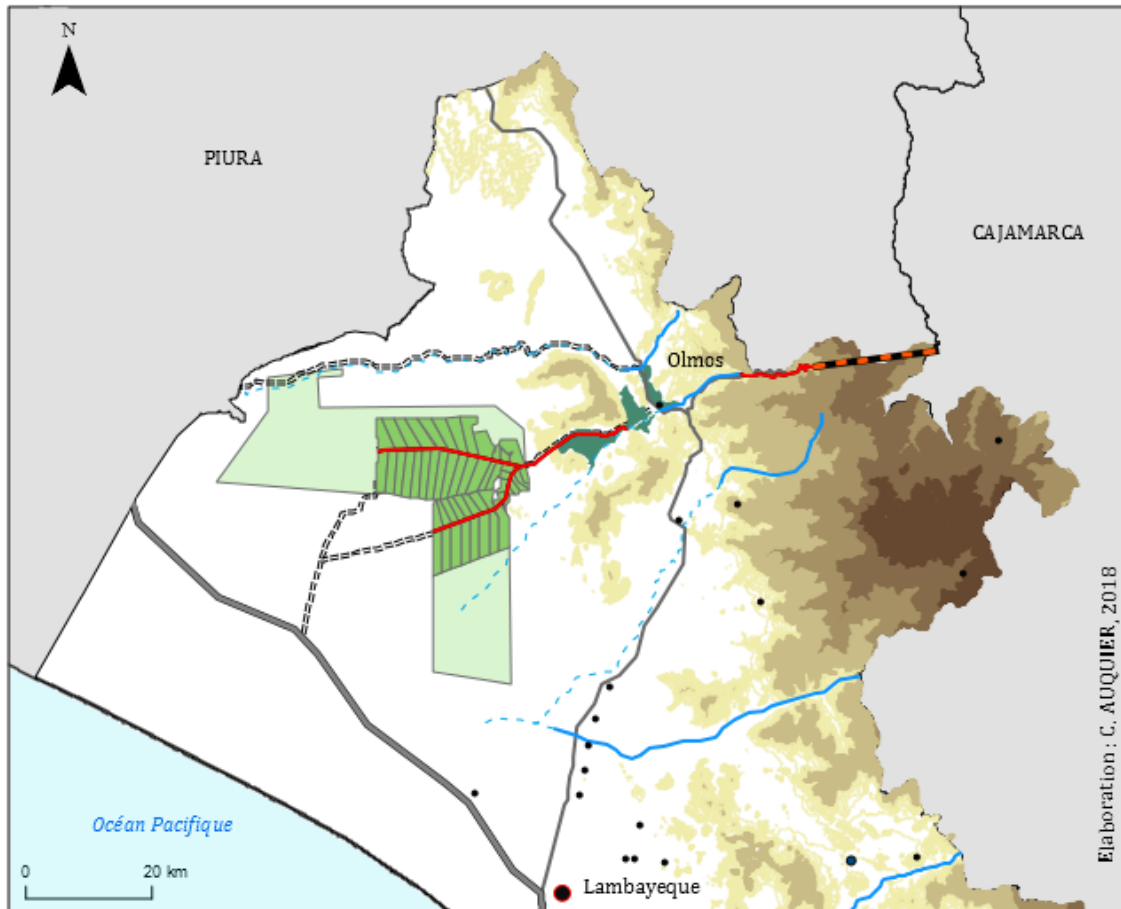
- ⊙ Principales villes concernées par les projets
- Périmètre du projet Olmos
- Région/province concernée par les projets
- Limites administratives des régions péruviennes et des provinces équatoriennes
- Périmètre du projet PIDAASSE

Sources : GAD Santa Elena, 2015 ; PEOT, 2014.

En 2004, l'État péruvien signe un contrat de concession pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques permettant le transfert des eaux d'une rivière andine vers un périmètre de 38000ha, situé sur les interfluves d'Olmos, en dehors des vallées irriguées. Ce projet est le résultat d'un partenariat public-privé entre l'entreprise brésilienne Odebrecht et l'État péruvien. Les nouvelles terres irriguées sont vendues aux enchères et une dizaine d'entreprises agroindustrielles achètent les parcelles par lots de 250, 500 ou 1000ha et cultivent, depuis 2015 des produits d'exportation tels que le raisin, le piment, l'avocat, la myrtille ou encore la canne à sucre.

Certains agriculteurs des vallées bénéficient aussi d'un nouvel accès à l'eau. Ce dernier est en revanche restreint aux producteurs faisant partie du projet du PEOT (Projet spécial Olmos-Tinajones), l'organisme régional chargé de la supervision du projet. Dans le cadre de ce sous-projet, seuls les agriculteurs capables de s'organiser collectivement et d'investir dans la banane bio d'exportation, peuvent bénéficier de l'eau.

Carte 2. Projet d'Olmos : infrastructures et espaces agricoles



Espaces du projet

- Espace total
- Vallée dans laquelle certains producteurs sont bénéficiaires
- Périmètre irrigué

Infrastructures du projet

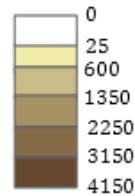
- Tunnel transandin
- Canal
- Nouvelle route

Infrastructures antérieures au projet

- Route Panaméricaine
- Ancienne Panaméricaine

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire
- Ville capital de district
- Capital de département

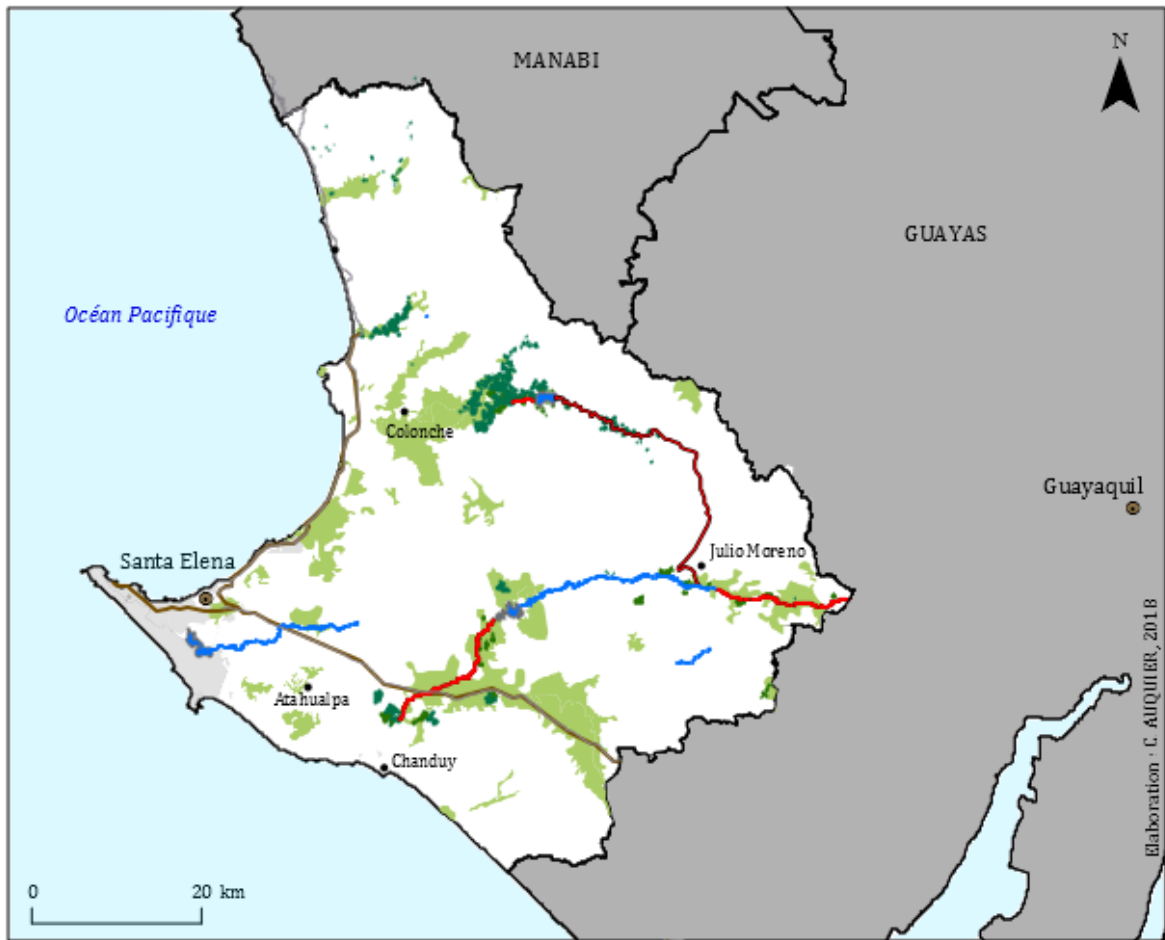
Relief



Sources : Gouvernement régional de Lambayeque, 2013 ; Projet Spécial Olmos-Tinajones (PEOT), 2014.

Concernant l'Équateur, le Pidaasse finance depuis 2010 de petites infrastructures hydrauliques (réservoir, pompe, système d'irrigation, petits canaux) ainsi que la première campagne de maïs pour les membres des communes rurales, organisés pour l'occasion en associations de producteurs. Les agriculteurs ont ensuite le choix de diversifier la production (avec des cultures maraichères généralement) ou de continuer à produire du maïs. Tout comme à Olmos, le projet équatorien vise à mettre en valeur les terres désertiques alors peu productives.

Carte 3. Projet PIDAASSE : Infrastructures et espaces agricoles



Infrastructures d'irrigation

- Retenue d'eau
- Canal

Espaces agricoles

- Parcelle cultivée hors projet
- Parcelle PIDAASSE

- Cours d'eau
- Route principale
- Ville capitale de province
- Ville capitale de paroisse
- Zone urbaine
- Limite provinciale

Sources : Gouvernement autonome décentralisé de Santa Elena, 2015 ; SENPLADES, 2015 ; MAGAP, 2017

Le Pidaasse s'adresse aux agriculteurs localisés à moins de 5 km d'un accès à l'eau. Pour les autres, le raccordement au réseau hydrique est trop coûteux et nécessiterait d'autres sources de financement que le projet ne peut assurer. Pour les bénéficiaires, les sources de revenus se multiplient. L'agriculture, autrefois délaissée pour l'irrégularité de l'accès à l'eau au profit d'activités extra-agricoles côtières (tourisme, artisanat, pêche, industrie), est à nouveau possible. S'il est trop tôt pour juger du retour des habitants dans les terres de la province, on constate néanmoins une augmentation des surfaces cultivées dans les vallées.

3.2 La rencontre d'interventions multiples de l'État dans les localités

Comment s'inscrivent les instruments des politiques agricoles dans ces contextes ?

À Olmos, il est très intéressant de constater que depuis le début du projet, une multitude d'agences déconcentrées du ministère se sont implantées dans la ville. Ces agences, récemment arrivées, sont absentes dans les autres villes de la région qui pourtant se situent elles aussi au cœur de vallées irriguées.

Ces dernières offrent des services variés aux agriculteurs et aux éleveurs. Agrorural fournit par exemple du fourrage aux éleveurs en cas de sécheresse et de mauvais état des pâturages. Agroideas soutient les producteurs de banane avec l'aide du PEOT en apportant une aide financière et technique. Le PSI propose des projets de culture de haricot, accompagne les producteurs de banane et forme les agriculteurs à la gestion associative. Une agence d'Agrobanco, la banque publique agraire s'est également installée à Olmos dans l'objectif d'aider à financer les campagnes des petits producteurs. Enfin, une agence du SENASA veille au respect des exigences sanitaires des produits d'exportation.

Ces multiples petits projets qui s'additionnent au grand projet d'aménagement d'Olmos illustrent les stratégies de développement agricole de l'État. D'abord, à travers ces projets, l'État fait la promotion d'une culture d'exportation (la banane) dans les vallées irriguées selon un processus de sélection spatiale et économique strict. Les bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de leur capacité à investir et à s'organiser collectivement mais aussi à s'endetter (puisque'il est indispensable d'avoir recours à un crédit pour financer la première campagne de banane). Seuls ceux situés à proximité d'un accès à l'eau peuvent en outre bénéficier du projet. Les agriculteurs n'ont le choix ni du produit cultivé, ni du marché visé et doivent se conformer aux choix de l'entreprise chargée de commercialiser leur produit, cet « associé stratégique » selon les termes utilisés par les fonctionnaires péruviens. La place que joue cette entreprise est indéniable. Choisie par le PEOT, elle contrôle l'ensemble de la filière : elle conditionne l'octroi de crédit, forme les agriculteurs, fait le choix des semences, des intrants et de l'itinéraire technique, elle trouve le marché d'exportation, récolte les produits, les transporte et les commercialise. C'est un acteur intermédiaire devenu omniprésent. Il représente pour l'État, le garant de la réussite du projet, l'entreprise qui saura faire décoller les capacités productives des petits producteurs.

Quel type d'agriculture privilégie le PIDAASSE à Santa Elena ? D'abord, les cultures privilégiées ne sont pas nécessairement liées aux marchés mondiaux : au contraire, le maïs, s'il est destiné à l'alimentation animale, est vendu sur le marché national. C'est également le cas des produits maraîchers, envoyés dans les centres urbains de Santa Elena et de Guayaquil. En outre, il n'y a pas d'associé stratégique comme c'est le cas à Olmos : l'équipe du Pidaasse cherche effectivement des acheteurs mais ces derniers sont multiples et diversifiés. Plusieurs entreprises privées achètent les productions ainsi que la caisse nationale de stockage (UNA) qui garantit des prix de refuge aux producteurs en cas de baisse des cours, mécanisme par ailleurs totalement absent du paysage politique péruvien. Si les entreprises agro-exportatrices participent à l'organisation des filières agricoles, elles ne jouent pas un rôle d'intermédiaire indispensable comme c'est le cas à Olmos. Par ailleurs, le premier centre de stockage de maïs a été inauguré en 2015 dans la province. Ce centre est destiné au stockage du maïs des producteurs du PIDAASSE afin d'accroître les capacités de négociation des producteurs : stocker en attendant que le prix remonte et vendre en plus grande quantité.

Les vallées de Santa Elena bénéficient également d'autres mesures d'aide de la part du MAGAP. Les programmes de subventions (Plan Semilla, Plan de réactivation du café et du cacao) facilitent l'accès des producteurs aux semences et aux intrants de maïs, de café et de cacao. Dans ces deux programmes, la sélection basée sur des critères économiques comme c'est le cas à Olmos est beaucoup moins visible puisqu'il s'agit de subventions et non de crédits. Les agriculteurs n'ont pas besoin de démontrer leur solvabilité, de détenir un titre de propriété ou d'être organisés en association pour avoir accès à ces aides. Des campagnes de vaccination du bétail bovin et caprin sont également menées par la direction régionale du MAGAP. Des projets d'agroforesterie et d'apiculture sont financés par le gouvernement provincial. Ces programmes ne sont pas basés sur des critères économiques de sélection et s'adressent à un large éventail de producteurs, plus ou moins bien insérés dans les filières de commercialisation.

Pour résumer, l'État péruvien intervient auprès d'agriculteurs capables d'investir, inscrits dans un certain nombre de réseaux facilitant l'accès aux services agricoles et organisés de manière collective. Cette politique conduit à l'exclusion d'une partie de la population agricole qui ne remplit pas ces exigences. L'État équatorien mène quant à lui une politique agricole qui couvre un pan plus large d'agriculteurs en s'adressant tant à l'agriculture familiale qu'à l'agriculture commerciale.

3.3 Une divergence des modèles visible dans la territorialisation des politiques agricoles

Que nous révèlent les projets Olmos et Pidaasse sur les modèles agricoles défendus par les États ? Ces modèles diffèrent-ils en fonction des orientations politiques des deux États ? Autrement dit, la bifurcation opérée par l'État équatorien est-elle visible dans la pratique des interventions publiques ?

Dans le cas d'Olmos, la stratégie de l'État est plutôt claire. En 2010, l'agriculture représente 10% des exportations totales du pays et participe de façon importante aux exportations péruviennes (Mesclier *et al.*, 2013). L'augmentation des volumes et la diversification des produits exportés figurent donc au cœur des stratégies étatiques. La seconde priorité est la création d'emploi dans des espaces ruraux encore inégalement intégrés à l'économie nationale. Olmos représente un périmètre irrigué de grande taille, un bassin de production de cultures d'exportation, intensif en capital et en technologie. Bien que les besoins de main d'œuvre soient importants par rapport à la grande taille du périmètre (70000 emplois créés selon le PEOT), ils sont en réalité limités par l'usage de machines agricoles très performantes. Ce nouveau périmètre irrigué est caractéristique du modèle agricole que l'État soutient sur la côte péruvienne depuis les années 1990. La distribution foncière, les modes de gestion de l'eau et la nature des exploitations privilégiées par le projet sont autant de spécificités qui témoignent de l'adoption par l'État du modèle de l'agro-business mondialisé.

La construction du projet est également révélatrice d'un État se déchargeant de certaines responsabilités financières et d'aménagement territorial au profit du secteur privé. Ainsi sont confiées aux entreprises, la construction de l'ouvrage, la distribution et la gestion de l'eau pour tous les usagers d'Olmos (périmètre et vallées). Les conditions d'attribution de l'eau, le coût et l'organisation des tours d'eau sont le résultat de négociations entre l'entreprise et le PEOT qui privilégient la rationalisation des pratiques d'irrigation : l'eau venant de loin, elle coûte chère et son utilisation doit être justifiée par un ensemble de documents rédigés par le comité d'usagers. L'entreprise interagit directement avec les usagers, le PEOT servant d'intermédiaire en cas de conflit ou de dysfonctionnement.

Au Pérou, l'objectif principal est d'accroître les capacités de production et d'exportation du secteur. Loin d'être absent, l'État péruvien intervient dans les territoires agricoles de trois manières : par la protection de la propriété et de l'investissement privé ; par la transformation de la paysannerie en un entrepreneuriat agricole compétitif ; et par des aménagements qui convertissent des terres arides en nouvelles terres arables. Pour répondre à cette injonction, la politique s'incarne dans les territoires à travers la figure du projet auquel

s'associe « l'entreprise stratégique », considérée comme le seul acteur détenant les moyens techniques, financiers et humains capable de tirer les agriculteurs vers une modernisation agricole essentiellement technique et productiviste. L'aide est circonscrite au périmètre des projets et dépend de la participation des entreprises associées (pour la formulation des termes de référence et des business plans aussi bien que pour le suivi du projet, la commercialisation des productions et la promotion de l'agriculture sous contrat). Les aides sont donc soumises à la capacité de formulation (et/ou de financement) de projets compétitifs et rentables par les agriculteurs.

Dans le cas de l'Équateur, des différences de taille existent. Le projet n'est pas le résultat d'un partenariat public-privé dont la rentabilité économique est l'objectif premier. La totalité des ressources financières est apportée par l'État et cette totalité est destinée exclusivement aux petits producteurs et non aux entreprises de l'agrobusiness. Les surfaces attribuées à chaque producteur ne doivent pas dépasser une dizaine d'hectares alors que sur le périmètre d'Olmos, elles ne peuvent être inférieures à 250ha. Les critères d'octroi de subventions sont bien moins sélectifs et contraignants qu'à Olmos. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture équatorien ne privilégie pas en priorité les cultures d'exportation. Malgré la longue tradition de l'agriculture d'exportation de l'Équateur (Deler, 1987 ; Gondard, 1989), le choix de privilégier le maïs répond à un objectif de réduction des importations nationales. Les terres de Santa Elena, planes et encore largement inexploitées, ont en effet été décrétées « *futur grenier du pays* » par Correa lors de son discours d'inauguration du canal en novembre 2014 (Eltelégrafo, 2014).

Le Pidaasse représente donc un coût pour l'État avec un retour direct sur investissement limité. Ses bénéfices à considérer à moyen terme par la diminution des importations nationales de maïs. La stratégie de l'État équatorien porte donc davantage sur l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire et industrielle. Sa politique commerciale et de gestion de l'offre lui permet de stabiliser les prix et d'encourager les productions destinées au marché national. Par rapport à son voisin péruvien, l'État applique des mesures caractéristiques des réformes agraires de type interventionniste : une politique foncière redistributive et des opérations de titrage, la distribution de paquets technologiques et d'assistance technique et la régulation des marchés. Plus diffuses, les mesures de soutien ne sont pas bornées aux délimitations des projets et concernent l'ensemble des agriculteurs du pays (subventions aux semences et intrants, assurance agricole, assistance technique). L'acteur privé associé ne conditionne pas l'aide publique. De plus, l'État reconnaît l'importance de l'agriculture familiale et la nécessité de la soutenir par des aides spécifiques (promotion de la diversification des productions et des pratiques agricoles, valorisation des circuits commerciaux alternatifs, certifications locales, etc.).

Pour autant, l'État défend également le secteur agroexportateur qui demeure un pilier important de l'économie nationale.

Conclusion

La comparaison des politiques agricoles, tant sous leurs aspects théoriques que territoriaux, permet de démontrer deux choses. Elle révèle d'abord la nature divergente des modèles adoptés : la politique agricole péruvienne s'inscrit de manière cohérente dans le modèle néolibéral en privilégiant une logique de développement par ruissellement : en créant un nouveau bassin de production agricole, le projet est censé à la fois dynamiser toute la région alentour par la création d'emploi et la sécurisation de l'accès à l'eau et générer d'importantes devises à l'État par l'exportation. La politique agricole équatorienne répond plutôt à une logique à plusieurs vitesses qui, sans nier l'importance du commerce extérieur, n'en fait pas l'unique voie de développement. Elle s'inscrit dans une tradition interventionniste qui place l'État au cœur d'un développement agricole basé sur l'accès au paquet technologique.

Mais la crise économique dans laquelle se trouve l'Équateur depuis 2015 met en grande difficulté le gouvernement dont les finances ne cessent de s'amoinrir. La restriction des investissements qui en résulte aura-t-elle raison des politiques de soutien à la petite agriculture ?

Références bibliographiques :

- Whitaker M., Dale C., Alzamora J., 1990. *El rol de la agricultura en el desarrollo económico del Ecuador : un diagnóstico del sector agrícola del Ecuador*. Quito: IDEA.
- Auroi C., 1982. Les frustrations de la participation agraire au Pérou. In: *De l'empreinte à l'emprise. Identités andines et logiques paysannes*. Coll. Cahiers de l'IUED, n°13, PUF/IUED, Paris/Genève, pp. 91-134.
- Álvarez Freire, M., 1999. Crisis económica como causa de deterioro de la calidad de vida, período 1988-1998 : sus perspectivas. Mémoire de master. Quito: IAEN. 141 p.
- Balbi Scarneo, C., 2008. Chapitre 5 - Le phénomène Humala. In : *Amérique latine, les élections contre la démocratie*. Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), pp. 161-180
- Carrasco Vintimilla A., Beltrán Romero P., Palacios Riquetti J-L., 2011. La economía ecuatoriana: 1950-2008. In : *Informe cero. Ecuador 1950-2010*. Estado del país, Quito, pp 119-152.
- Castillo Castañeda P., 2010. *Límites a la propiedad de la Tierra : antecedentes legales*. Centro Peruano de Estudios Sociales (CEPES), Lima, 13p.
- Castillo Castañeda P., 2016. El gobierno de Ollanta Humala y la continuación del síndrome de «El perro del hortelano». *Revista Agraria* n°181, CEPES, pp 10-13.

- Cosse G., 1984. *Estado y agro en el Ecuador 1960-1980*. FLACSO, Quito, 112p.
- Chaléard, J., Huamantínco, A. & Mesclier, É., 2008. Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation. *Autrepart*, 46, p13-29.
- Deler J-P., 1987. *Ecuador : del espacio al estado nacional*. Quito : Banco Central del Ecuador – IFEA.
- Deler J-P., 1981. *Genèse de l'espace équatorien. Essai sur le territoire et la formation de l'État national*. IFEA / ADPF, Paris
- Dureau F., Goueset V., Mesclier É., 2006. *Géographies de l'Amérique latine*. Rennes, PUR, 374 p.
- Eguren F. 1989. La reforma agraria y el nuevo orden en el campo peruano. In A. Fernández & A. González (Eds.), *La reforma agraria peruana 20 años después*. Chiclayo: CES Solidaridad.
- Eguren F. 2003. La agricultura de la costa peruana. *Debate Agrario*, CEPES, n°35, p. 1-37.
- Eguren F. 2009. La reforma agraria en el Perú. *Debate Agrario*, CEPES, n°44, p. 63-100.
- Eguren F. 2013. ¿Cambio de orientación de la política agraria? *Revista Agraria* n°147, CEPES, p 4-5.
- Gasselin P. (2000). *Le temps des roses : la floriculture et les dynamiques agraires de la région agropolitaine de Quito (Equateur)*. Paris : INA-PG, 589 p.
- Gondard P., 1989. Changements historiques dans l'utilisation du milieu naturel équatorien : le rôle de la demande sociale. In : Delaunay Daniel (comp.), Portais Michel (comp.). *Equateur 1986*. Paris : ORSTOM, 265-276. (Colloques et Séminaires).
- Gonzales de Olarte E., 1998. *El neoliberalismo a la peruana : economía política del ajuste estructural*. Instituto de Estudios Peruanos/Centro de Investigación de Economía y Sociedad, Lima.
- Lacuisse M-E., 2012. Équateur : la révolution citoyenne des institutions pour le peuple à la personification du pouvoir. *La gauche en Amérique Latine, 1998-2012*, Presse de Sciences Po (P.F.N.S.P) « Académique », p. 145-173.
- MAGAP, 2015. *Manual de políticas agrícolas ecuatoriana : Hacia el desarrollo territorial rural sostenible 2015-2025*. Quito, 482p.
- Matos Mar J. et Mejía J-M., 1980. *La reforma agraria en el Perú*. Lima : IEP
- Mesclier E., Chaléard J-L., 2008. Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation. *Autrepart*, n° 46, p. 13-29.
- Mesclier, É., Marshall, A., Chaléard, J. et Auquier, C., 2013. L'agriculture entrepreneuriale d'exportation : un choix politique aux enjeux complexes. *Problèmes d'Amérique latine*, n°88, p. 55-76.
- MINAGRI, 2012. *Plan estratégico sectorial multianual 2012-2016*. Lima, 123p.
- MINAGRI, 2016. *Plan estratégico sectorial multianual 2015-2021*. Lima, 186p.
- MINAGRI, 2015. *Lineamientos directivos de políticas agrícolas 2015*. Lima, 56p.
- Naranjo Chiriboga M., 2004. Dos décadas perdidas: los ochenta y los noventa. *Cuestiones económicas*. Vol. 20 No 1:3, 28p.
- SENPLADES, 2009. *Plan nacional para el buen vivir 2009-2013 : Construyendo un Estado Plurinacional e Intercultural*. Quito, 520p
- Vanhulst, J., E. Beling, A., 2013. « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Écologie & politique*, n° 46, p. 41-54.

Zegarra E. et Espinoza, A., 2010. La libéralisation commerciale agricole au Pérou: marchés, comportements et institutions entre ruptures et continuités. In : Revue *La reconnexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement?* Série A: Séminaires Méditerranéens 2010 – n°90.

Site internet :

Eltelégrafo, 2014. « Presidente Correa inauguró trasvase Chongón-San Vicente. »
<https://www.eltelegrafo.com.ec/noticias/economia/1/presidente-correa-inauguro-trasvase-chongon-san-vicente>